

COMMUNE de TOURNEHEM-sur-la-HEM

-----  
PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du 28 mars 2024 à 19 heures 30 à la bibliothèque

Etaient présents :

Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de LEFEBVRE Antoine (pouvoir donné à DUVIVIER Odile), BAL Honorine et JACQUART Hélène (non excusés).

Secrétaire de séance : Madame FONTAINE Sabine (à l'unanimité)

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de la dernière réunion de conseil municipal.  
Monsieur le Maire demande de rajouter une question à l'ordre du jour : Organisation du Temps Scolaire (pour à l'unanimité)

Dél. n°20/28-03-2024 : Future mairie : appel d'offres : lot 1 : maçonnerie

Un marché d'appel d'offre à procédure adaptée a été lancé pour les travaux de rénovation énergétique de la future mairie.

La date de remise des offres était le 15/12/2023 suivie de l'ouverture des plis.

Il s'est avéré que plusieurs lots ont été infructueux. Il a donc été nécessaire de recontacter des entreprises.

Les nouvelles offres ont été ouvertes le 20 mars 2024 par la commission d'appel d'offres.

2 entreprises ont déposé une offre pour le lot 1 maçonnerie :

- SAS Patou avec une offre de 94 400.61€ HT
- Eiffage Construction avec une offre de 135 611.35€ HT

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Retient l'offre de la SAS Patou avec un montant HT de travaux de 94 400.61 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs s'y réfèrent.

Dél. n°21/28-03-2024 : Future mairie : appel d'offres : lot 2 : serrurerie

Un marché d'appel d'offre à procédure adaptée a été lancé pour les travaux de rénovation énergétique de la future mairie.

La date de remise des offres était le 15/12/2023 suivie de l'ouverture des plis.

Il s'est avéré que plusieurs lots ont été infructueux. Il a donc été nécessaire de recontacter des entreprises.

Les nouvelles offres ont été ouvertes le 20 mars 2024 par la commission d'appel d'offres.

Une entreprise a déposé une offre pour le lot 2 serrurerie :

- SARL HFA avec une offre de 32 454.24€ HT

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Retient l'offre de la société HFA avec un montant HT de travaux de 32 454.24 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs s'y réfèrent.

Dél. n°22/28-03-2024 : Future mairie : appel d'offres : lot 4 : plâtrerie

Un marché d'appel d'offre à procédure adaptée a été lancé pour les travaux de rénovation énergétique de la future mairie.

La date de remise des offres était le 15/12/2023 suivie de l'ouverture des plis.

Il s'est avéré que plusieurs lots ont été infructueux. Il a donc été nécessaire de recontacter des entreprises.

Les nouvelles offres ont été ouvertes le 20 mars 2024 par la commission d'appel d'offres.

Une entreprise a déposé une offre pour le lot 4 plâtrerie :

- Société Donneger avec une offre de 76 535.47€ HT

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Retient l'offre de la société Donneger avec un montant HT de travaux de 76 535.47 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs s'y réfèrent.

Dél. n°23/28-03-2024 : Future mairie : appel d'offres : lot 5 : peinture

Un marché d'appel d'offre à procédure adaptée a été lancé pour les travaux de rénovation énergétique de la future mairie.

La date de remise des offres était le 15/12/2023 suivie de l'ouverture des plis.

Il s'est avéré que plusieurs lots ont été infructueux. Il a donc été nécessaire de recontacter des entreprises.

Les nouvelles offres ont été ouvertes le 20 mars 2024 par la commission d'appel d'offres.

3 entreprises ont déposé une offre pour le lot 5 peinture :

- Espaces nuances avec une offre de 27 535.97€ HT
- SARL Derache avec une offre de 27 422.53€ HT
- Société De Backer avec une offre de 27 000.17€ HT

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Retient l'offre de la société De Backer avec un montant HT de travaux de 27 000.17€ HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs s'y réfèrent.

Dél. n°24/28-03-2024 : Future mairie : appel d'offres : lot 6 : menuiserie intérieure

Un marché d'appel d'offre à procédure adaptée a été lancé pour les travaux de rénovation énergétique de la future mairie.

La date de remise des offres était le 15/12/2023 suivie de l'ouverture des plis.

Il s'est avéré que plusieurs lots ont été infructueux. Il a donc été nécessaire de recontacter des entreprises.

Les nouvelles offres ont été ouvertes le 20 mars 2024 par la commission d'appel d'offres.

Une entreprise a déposé une offre pour le lot 6 menuiserie intérieure :

- Société Donneger avec une offre de 17 974.20€ HT

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Retient l'offre de la société Donneger avec un montant HT de travaux de 17 974.20€ HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs s'y réfèrent.

Dél. n°25/28-03-2024 : Future mairie : appel d'offres : lot 7 : électricité

Un marché d'appel d'offre à procédure adaptée a été lancé pour les travaux de rénovation énergétique de la future mairie.

La date de remise des offres était le 15/12/2023 suivie de l'ouverture des plis.

Il s'est avéré que plusieurs lots ont été infructueux. Il a donc été nécessaire de recontacter des entreprises.

Les nouvelles offres ont été ouvertes le 20 mars 2024 par la commission d'appel d'offres.

2 entreprises ont déposé une offre pour le lot 1 maçonnerie :

- Société BLOT Electricité avec une offre de 41 666.78€ HT
- Société ATEC avec une offre de 38 924.44€ HT

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Retient l'offre de la société ATEC avec un montant HT de travaux de 38 924.44€ HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs s'y réfèrent.

Dél. n°26/28-03-2024 : Inondations : choix de l'entreprise pour les différents travaux

La commune a été touchée par les différents épisodes d'inondations fin 2023 début 2024.

De nombreux travaux sont à réaliser.

Le conseil municipal, par délibération n°05/18-01-2024, a autorisé Monsieur le Maire à entreprendre les travaux d'urgence avant le vote du budget primitif 2024.

Pour les autres travaux, différentes entreprises ont effectué des devis (STPP, Sotrapac et Leroy TP) pour les rues restantes :

- Rue du Marché aux Chevaux
- Chemin de Saint-Omer
- Route de Clerques

Ces différents devis ont été étudiés lors de la réunion de travail du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir :

- La société STPP pour les travaux cités ci-dessus.

Dél. n°27/28-03-2024 : Inondations : choix de l'entreprise pour les travaux de la passerelle de Guémy

La commune a été touchée par plusieurs épisodes d'inondations fin 2023 début 2024 et a été reconnue en catastrophe naturelle.

La passerelle Rue du Pont de Fer à Guémy qui a été emportée lors de ces crues et doit être remplacée.

Cette passerelle permet aux riverains de Guémy de rejoindre à pied le centre de la commune sans emprunter la route départementale 217. Elle est également empruntée par les randonneurs pour les chemins de randonnée de la CAPSO.

3 entreprises ont été contactées : Horizons, ETGC et Forêt et paysages.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Considérant qu'il est plus judicieux d'installer un pont métallique pour sa durabilité
- Décide de retenir la société Forêt et paysages

Dél. n°28/28-03-2024 : Travaux de voirie Impasse du Long Jardin : choix de l'entreprise

Depuis plusieurs années, le camion de ramassage des ordures ménagères ne peut pas descendre dans l'Impasse du Long Jardin.

L'employé communal doit 2 fois par semaine prendre les bacs d'OM des riverains et les ramener. Afin de permettre l'accès au camion, il faut envisager des travaux de voirie.

Monsieur le Maire a demandé un devis à l'entreprise de TP présente en ce moment dans la commune pour la réfection des voiries suite aux inondations.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte de réaliser ces travaux Impasse du Long Jardin et de retenir la société STPP.

Dél. n°29/28-03-2024 : Mise en adjudication du bail de chasse au Bois du Carnoy

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le bail de chasse du Carnoy arrive à échéance après la campagne de chasse 2024/2025 et qu'il y aurait lieu de délibérer sur les modalités de renouvellement de ce bail.

Ce bail de chasse est à renouveler après la campagne de chasse 2024/2025. Il est établi pour une durée de 9 ans sur les parcelles suivantes :

C4	Bois du Carnoy	16ha 86a 40ca
C5	Bois du Carnoy	29ha 32a 85ca
D369	Le Rietz	1ha 64a

Total : 47ha 83a 25ca

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, de renouveler ce bail par adjudication avec l'offre la plus importante.

La publicité sera effectuée dans un journal local.

Mise à prix : 16 845.42€

Dél. n°30/28-03-2024 : Organisation du Temps Scolaire

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le directeur académique des services de l'éducation nationale du Pas-de-Calais a demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2024.

Les OTS sont arrêtés pour une durée maximale de 3 ans.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, de demander la reconduction de l'Organisation du Temps Scolaire pour la rentrée 2024. A savoir 4 jours semaine de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.



## Informations diverses

- Rapport d'activités :

Madame BREBION Laëtitia fait l'exposé du rapport d'activités de la ludothèque de 2023.

La ludothèque est ouverte depuis le 4 octobre 2024.

En 3 mois, 335 visiteurs et 144 prêts de jeux.

94 heures d'accueil du public et 2h d'actions collectives (animation autour du jeu).

Pour 2024, les horaires du samedi après midi ont été annulés car la fréquentation est minime.

Ces heures d'ouverture seront remplacées par des heures d'animations.

Depuis le début d'année, des ateliers ont été organisés avec les écoles et les aînés.

- Réunion inondations :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion concernant les inondations est organisée à Saint-Omer le 4 avril 2024 et que les élus sont invités.

- Réfection des trottoirs :

Un riverain de la Rue de l'Etang ne veut pas que la commune appuie le trottoir sur le mur de sa propriété. La commune devra donc installer un mur en L pour maintenir le talus.

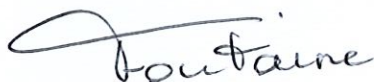
- Fonds de concours CAPSO :

La CAPSO a octroyé le fonds de concours pour les travaux de rénovation de la future mairie. La commune avait un an pour demander le versement de l'acompte au commencement des travaux.

Ces travaux ont pris du retard et la demande d'acompte aurait dû être faite avant septembre 2023. De ce fait, une décote de 10% sera effectuée sur la somme allouée.

Monsieur le Maire a demandé auprès du Président de la CAPSO un recours qui n'a pas été accepté.

La secrétaire de séance  
FONTAINE Sabine



Le Maire.  
VASSEUR Jean-Paul

